54me Année — Nouvelle série — No 154 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 11 DECEMBRE 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

LETTRE OUVERTE

à mon ami Titin BRISEMOTTE

Marseille, le 7 Décembre 1948

Mon bon vieux Titin,

Comme suite et conclusion à ma dernière lettre, je dois te dire que, pour être logique avec moi-même, j'ai décidé de ne plus fumer que le tabac de Chine, c'est le moins cher; quant à notre ami !oine, il a décidé lui aussi de faire la grève du pétum, mais comme chez lui la passion est plus forte, il se résoud à ramasser les mégots en vidant « d'escondon » tous les cendriers du Cercle et des maisons amies. C'est Ugène qui m'a dit çà !

En attendant la hausse continue une ascension sournoise mais sûre, surtout à l'approche des fêtes de Noël et du Jour de l'An. Sera-ce le plafond ? je l'espère. Toine furieux me dit : s'il pouvait s'effrondrer sur la tête de tous les profiteurs et les ensevelir sous les décombres ! Il est furieux et ce n'est pas sans raisons.

Ces jours-ci il calculait pour acheter des jouets pour ses quatre neveux; trois fois parti, il est retourné les mains vides. Mais mon vieux, m'a-t-il dit, c'est pas possible, pour 4 bricoles de rien du tout, mon mois va y passer ! Il ne cesse plus de fulminer.

Tu as vu ce qu'ils viennent de voter à la Chambre ? Une paille, un rien, des étrennes, il parait qu'ils ne pouvaient plus y arriver, les pauvres ! 1.175.000 francs par an. Avec les petits riens à côté, 100.000 par mois. Çà ne m'étonne pas qu'il y ait tant de candidats ! Et puis, je comprends que lorsqu'on parle de les dissoudre, ils en attrapent la colique.

Comment veulent-ils que la baisse arrive, ils sont les premiers à tout augmenter, et alors ils n'y vont pas avec le dos de la cuillère ! Tu as vu le téléphone ? l'abonnement est passé d'un seul coup de 300 francs à 750 francs par mois ; et le gaz, et l'électricité, et le charbon, et les chemins de fers ; en 1914, dans les 12 francs pour aller à Sisteron et en retourner. Maintenant dans les 600 francs : 50 fois plus, c'est donné ! Les communications téléphoniques coûtaient alors un sou ou deux, on parlait tant qu'on voulait ; elles coûtent 10 francs aujourd'hui et au compte minutes ; les timbres lettre étaient à 10 centimes, aujourd'hui 10 francs. Ah ! nous sommes bien timbrés à présent. Tu as entendu à la radio dernièrement ? le Ministre des P.T.T. expliquait les raisons de ces augmentations, il s'excusait presque de n'avoir pas augmenté davantage, il avait envie de dire en terminant : je ferai mieux la prochaine fois ! Et tout ça c'est nationalisé et malgré ça toujours en déficit. Tu es toujours pour les nationalisations, Ugène ?

J'avoue que je n'y comprends plus rien, répond Ugène. Mais je persiste à croire que ce n'est pas le système qui est mauvais, c'est les dirigeants qui savent pas y faire ; qu'on installe à leur place un véritable gouvernement démocratique et tu verras !

Ah ! oui, tes amis. Bien mon vieux, ils y sont restés assez longtemps, avec les leviers de commande, ils ont pas mieux fait que les autres. Ce que je t'accorde, c'est que, s'ils y étaient encore, il n'y aurait pas eu la grève des mineurs ni les autres. Quand ils y étaient, ils prêchaient le rendement maximum et le stoppage des salaires. Ils prêchent le contraire à présent...

Mon cher Titin, j'ai vu que la discussion s'envenimait et je suis intervenu amicalement, comme d'habitude, en médiateur ; mauvais rôle, oui, je sais, quand on veut séparer on finit par recevoir les coups, témoin ce pauvre Bernadotte.

Je leur ai tout de même dit : Allons ! allons ! amis, n'exagérez pas; la critique est aisée, mais l'art est difficile ; ne tirez pas ainsi, sans cesse, sur le pianiste, il fait ce qu'il peut, à sa place nous ne jouerions peut-être pas mieux de l'accordéon; l'accord parfait n'est pas de ce monde, ni le savoir total. « Errare humanum est » mes amis.

Oh ! toi, avec ton latin de cuisine tu cherches toujours à nous en imposer, réplique Toine, tu profites qu'on peut pas te répondre. Tu vois Titin, je te l'ai dit, pour vouloir apaiser on devient Bernadotte, c'est à dire Martyre, on est lapidé même par ses amis.

Qu'est-ce qu'ils font de bien, continue Toine, lancé ? Et cette loi des loyers, tu l'as étudiée ? L'autre jour un journal a donné les détails de l'application des prix au mètre et au centimètre, il y en a tellement des détails, que je m'y suis noyé !

Les surfaces réelles, les pièces habitables, celles qui le sont moins, celles qui le sont plus, les annexes, les w.-c., les débarras, les correctifs applicables à chaque pièce, à chaque annexe, l'éclairement, la vue, l'ensoleillement en plein ou à moitié, les éléments d'équipement, la vétusté, s'il y pousse des champignons ou s'il n'y en pousse pas, etc., etc..., mon vieux il y a de quoi devenir fou ! Ils ont oublié que la lune, elle, sera gratuite.

Pour une fois Ugène s'est trouvé d'accord avec Toine, il a dit : tu as raison, c'est tellement long et embrouillé que j'ai renoncé à comprendre.

Conciliant une fois encore, je leur ai dit : On ne pouvait cependant pas laisser les loyers aussi bas qu'ils étaient, les maisons tombaient en ruines, on ne bâtissait plus. Vous avez entendu, hier au soir, à la radio le Ministre de la Reconstruction, M. Claudius Petit, au nom d'empereur romain et qui, bien que Petit est cependant un homme très important. Il nous a dit que la loi est juste et pas embrouillée du tout, qu'un enfant sortant de l'Ecole Primaire, sans son certificat d'étude, serait à même de l'expliquer ; alors pourquoi toujours dénigrer ce que font les autres.

Et puis, chers amis, si les lois étaient toujours claires et les hommes toujours justes, il n'y aurait plus rien à faire pour les juges, les greffiers et les avocats.

Allons ! Allons ! ami Toine, sois compréhensif et humain, il faut que tout le monde travaille, il faut éviter le chômage.

Sur ces bonnes paroles, nos deux amis, calmés, sont allés travailler.

Voilà, Titin, il faut toujours être conciliateur, même si on doit recevoir des coups.

Au revoir, cher ami, je t'écris tous les 15 jours, mais je pense à toi tous les jours.

Louis SIGNORET.

SPORTS

SISTERON et FORCALQUIER
font match nul : 2 à 2

En déplacement à Forcalquier nos joueurs, après une partie assez intéressante à suivre, ont décroché le match nul.

Si l'on tient compte du départ de Marcel Put et de l'absence dans le onze de Latil et Davin, ce résultat obtenu sur terrain adverse est tout à l'honneur du Sisteron-Vélo dont nous enregistrons avec plaisir le net redressement.

Demain Dimanche, nos équipes II et I se déplaceront à Digne pour y rencontrer respectivement les équipes premières des Cheminots Sportifs Dignois et de l'Olympique des Arches.

HORS-JEU.

L'Association des Sinistrés de Sisteron nous communique :

Retrait de la Carte de Sinistrés

Voici quelque temps déjà une note officielle faisait une obligation aux sinistrés de déposer à la Mairie la carte qui leur avait été attribuée après le bombardement aux fins, disait-on, de régularisation et d'échange.

Confiants dans cette annonce, tous les sinistrés se sont empressés de remettre cette carte qui était en réalité la preuve officielle des dégâts qu'ils avaient subi.

Or, à leur grande surprise et indignation, un nombre insignifiant de cartes a été seulement rendu à quelques-uns des intéressés, au point de croire que Sisteron n'avait jamais été bombardé.

Emue par cette situation anormale et par les plaintes justifiées qui lui arrivaient de toute part, l'Association des Sinistrés, par la voie de son active Présidente Madame Massot-Devèze, a demandé des explications au Service de la Reconstruction et voici la réponse qui lui a été donnée :

« N'ont droit désormais à la carte « de sinistrés que les sinistrés mo- « biliers ayant un quantum de des- « truction supérieur à 25 0/0 ; les « petits sinistrés et les sinistrés im- « mobiliers n'ont donc plus droit à « la carte. »

Et, contrairement à toutes les suppositions, c'est l'Office des Anciens Combattants qui est chargé d'établir les nouvelles cartes, d'après les indications fournies par le Service de la Reconstruction.

Cette mesure constitue une véritable brimade à l'égard des sinistrés, de ceux surtout qui, ayant perdu leur immeuble, sont particulièrement lésés. On sait en effet, que pour obtenir un dégrèvement des lourds prélèvement commerciaux ou agricoles, la carte de sinistré est indispensable. On voit ainsi le tort considérable que cette mesure stupéfiante porte aux sinistrés. Serait-ce là le but poursuivi par l'Administration afin de retirer, une fois de plus, aux sinistrés, les maigres avantages qu'ils peuvent avoir ?

Devant cette situation, Madame Massot-Devèze, membre de la commission départementale de la Reconstruction, où elle représente l'Association des Sinistrés, a élevé une protestation énergique et exposé à la Commission le tort considérable que cette mesure porte aux sinistrés et a demandé que la Commission Départementale émette le vœu que les cartes soient rendues à tous les sinistrés.

L'affaire en est là et nous voulons espérer que cette intervention énergique de la Commission Départementale portera ses fruits.

CHRONIQUE LOCALE

ARBRE DE NOEL. — 2e Liste de souscription. — Mme Gravier, institutrice en retraite 100 frs ; M. Raymond, instituteur en retraite 50; Mme Bardonnenche, institutrice 200; Mlle Béraud, institutrice 200 ; Magnan Domnine 300; Latil Alain 200; Cocu Jacqueline 200; Badet Nicole 150; Lieutier 50; Colomb 30; Javel-Buccholhtz 100; Cabanès Thérèse 50; Daumas 20; Figuière Maurice 50; Fine 100; Martel Lucien 50; Ricavy Marcel 50; Brémond, laitier 50; Anonyme 17; Daumas Aimé 50; Chaud 2; Bernard Gaston 150; Amielh 20; Richaud 100; Javel 50; Anonyme 50; Esclangon 100; Figuière Lucien 50 ; Goirand 20 ; Clarès 50 ; Richaud Maurice 50 ; Lieutier Marcel 30 ; Rousson 50 ; Rippert, chemin de fer 40 ; Mme Chamberlan 50; Lieutaud Léon 100; Société du Sou des Ecoles Laïques 500. Total 3.429 francs.

VISITE DE M. LE SOUS-PREFET. — M. le Sous-Préfet de Forcalquier informe MM. les Maires des Communes de la région de Sisteron qu'il se tiendra à leur disposition aujourd'hui 11 Décembre 1948, de 10 heures à midi, à la Mairie de Sisteron.

CINEMA LOCAL. — Nous apprenons qu'à la demande générale, le Cinéma local, que le public connait déjà, donnera sous peu une séance de films locaux accompagnés d'une série de films comiques et désopilants. Cette séance aura lieu dans la salle des Variétés, dont nous indiquerons la date prochainement.

PORTEFEUILLE Assurances toutes branches, Compagnie 1er ordre. Région de Sisteron. A remettre à personne active.

S'adresser au Bureau du Journal.

CONVOCATION. — Tous les jeunes gens des classes 1950, 1951 et 1952 inscrits au centre prémilitaire de Sisteron sont invités à se présenter d'urgence le Dimanche 12 Décembre 1948, à partir de 8 heures, au Collège de Sisteron où doit avoir lieu leur visite médicale d'incorporation. Ceux qui l'ont déjà passée subiront l'examen radioscopique.

Toute absence non motivée ne saurait être tolérée.

FOIRE. — Après-demain Lundi se tiendra dans notre ville la dernière foire de l'année, dite Foire Froide.

DECOUVERTE D'UN SQUELETTE. — Après la découverte de l'ossuaire de Châteaufort, où l'on a trouvé des ossements humains, voici que les ouvriers travaillant à la modernisation de notre hôpital, viennent, dans le courant de cette semaine, de mettre à jour, dans la chapelle du 1er étage, un squelette d'être humain du sexe masculin, très bien conservé, recouvert d'une importante quantité de chaux.

Ce squelette parait remonter à plusieurs années.

LA BOULE SISTERONNAISE. — Comme nous l'avions prévu, le concours de boules qui s'est déroulé Dimanche dernier sur le boulodrome improvisé du Collet a eu un vrai succès. Il est vrai que ce dernier est dû surtout au temps splendide qui est venu s'ajouter à cette petite manifestation sportive.

Voici les équipes gagnantes :

1er prix : Bernard Aimé, Finette, Burle ; 2e prix : Escudier, Barberis, Ponti.

—)o(—

Dimanche 12 Décembre, rendez-vous de nouveau au faubourg La Baume où la Boule Sisteronnaise organise un concours de pétanque par équipe de 3 joueurs. Tirage au sort à 13 heures 30 précises.

NAISSANCE. — Nous apprenons la naissance de Geneviève au foyer de M. Latil Raoul, artisan maçon à Sisteron.

Toutes nos félicitations.

COMPTABLE-SECRETAIRE
cherche emploi. Très bonnes références.

S'adresser au Bureau du Journal.

VARIETES-DANCING. — Nous rappelons que c'est demain que se donnera au Variétés-Dancing, le Grand Bal des Anciens Prisonniers de Guerre, avec le concours du réputé « Monti-Jazz » et son ensemble.

Tout un public de choix viendra assister à cette soirée et montrera par sa présence sa sympathie envers les anciens prisonniers.

L'Espéranto et le Tourisme

Nombreux ont été, pendant les vacances, les touristes espérantistes étrangers qui se sont arrêtés à Sisteron. Anglais, Danois, Suédois, Norvégiens, Suisses, Américains, etc ont tenu à saluer dans notre ville le délégué de l'Universala Espéranto Asocio de Genève.

Tous nous ont exprimé, avant de regagner leur pays natal, combien avait été agréable leur séjour en France grâce à leur connaissance de la langue auxiliaire. Grâce à l'Espéranto, nous ont-ils dit, nous ne nous sommes jamais senti dépaysé, et quel plaisir de trouver dans presque chaque ville un Consul Espérantiste avec qui nous pouvons converser, qui nous a chaque fois réservé un accueil aussi chaleureux que cordial et nous a toujours documenté sur les sites et curiosités de votre belle France.

L'un d'eux, dès son retour en Angleterre, nous a adressé un magnifique dépliant touristique, entièrement imprimé en Espéranto et avec des vues de la ville de Bournemouth. Il est intitulé : « A Bournemouth, rien ne manque ! Mer et Plages, le soleil brille, paysages, santé, etc».

D'une de nos amies de Tchécoslovaquie, nous recevons un magnifique dépliant en couleurs, avec de superbes photos, entièrement rédigé en Espéranto et intitulé: «L'hiver dans les montagnes Tchécoslovaques ». C'est une édition du Slovakotour. Ce dépliant, destiné aux espérantistes du monde entier, est complet : vues de neige, de montagnes, sports, itinéraires, cartes détaillées, nous apportent l'appel de ces magnifiques régions.

Ces deux exemples, parmi tant d'autres, nous démontrent combien les offices de tourisme anglais et Tchécoslovaques, dont il nous plait de souligner le sens pratique, apprécient la valeur de l'Espéranto.

Le tourisme étant une des plus grandes richesses de notre pays et l'Espéranto le meilleur moyen de faire connaitre au monde entier nos merveilles touristiques, souhaitons de voir bientôt paraitre de semblables dépliants dans toutes les régions touristiques de France !

Paul BERNARD.

NECROLOGIE. — Mardi matin ont eu lieu à Sisteron, au milieu d'une affluence considérable de parents, d'amis et de connaissances, les obsèques de M. Justin Rolland, employé à l'Electricité de France, décédé à son domicile au Poët (H.-A.) après une longue et cruelle maladie, à l'âge de 45 ans.

Le défunt, d'un caractère très amène et d'un aspect très sympathique, laisse d'unanimes regrets. Il était le gendre de M. Izard Joseph, ancien chef de la Musique de Sisteron.

A sa veuve et à toutes les familles frappées par ce deuil, nous renouvelons les marques de nos sympathiques condoléances.

A l'occasion
des Fêtes de Noël et du Jour de l'An
GRAND CHOIX
de Livres d'Etrennes
et d'Albums d'Images
à la Librairie LIEUTIER

LIVRE D'OR de la Société Musicale « Les Touristes des Alpes ».— Septième Liste de Souscription

MM. Arnaud, cartonnerie 1.000 ; Donzion, Cannes 1.000 ; Docteur Gauchot (2e don) un clairon ; L. Revest, quincaillier 500 ; Lambert, Econome hôpital 400 ; Allais, boulangerie 500 ; P. Mourier, assurances 1.000 ; Michel, hôtel du Cours 1.000 ; Bernard, ingénieur Le Poët 1.000 ; Vve André, confections 500.

AVIS

Il est expréssement défendu de couper des pins dans la propriété du Docteur ROBERT, quartier de Saint-Lazare.

© VILLE DE SISTERON

CAMPAGNE DE L'U.N.A.C. — Les résultats détaillés par commune des collectes organisées dans le département au profit de l'enfance malheureuse ont été publiés récemment dans la presse. Le produit total de cette campagne s'élève à l'heure actuelle à la somme de 430.545 frs.

Indépendamment de cette collecte de fonds, de nombreux et importants lots, destinés à la Tombola de l'U. N.A.C. ont également été recueillis dans tout le département.

Au terme de cette campagne, le Préfet des Basses-Alpes remercie tous les généreux donateurs, ainsi que tous ceux qui ont bien voulu prendre part à l'organisation de ces collectes en apportant leur participation au soulagement de l'enfance malheureuse.

Ainsi, une fois de plus, la population des Basses-Alpes a montré son cœur généreux et ses sentiments de solidarité.

VACCINATION. — Une première séance de vaccination antidiphtérique (vaccin triple associé) aura lieu à la Mairie de Sisteron le Jeudi 19 Décembre 1948, de 9 à 12 heures.

Devront y être présentés les enfants à partir de 4 ans ou d'âge scolaire n'ayant pas encore subi cette vaccination.

Les enfants ne pouvant être vaccinés pour raison de santé, devront être porteurs d'un certificat délivré par leur médecin de famille.

Prière également de fournir les résultats de l'analyse d'urine.

REGIMES et SUPPLEMENTS. — Les tickets de régimes et suppléments seront servis au bureau du ravitaillement de la Mairie jusqu'à aujourd'hui 11 Décembre aux heures habituelles.

C. G. A. — Essence Roulage. — La liste des bénéficiaires des bons d'essence « Roulage » du mois de Décembre est affichée dans le hall de la Mairie. Les intéressés sont priés de retirer leur bon au plus tôt et de ne pas oublier, par la même occasion, de donner les renseignements concernant leur véhicule (marque, puissance, charge utile).

HYMENEE. — A l'occasion du mariage de Mlle Raymonde Burle avec M. Etienne Baronian, domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 2.800 francs à répartir comme suit : 250 francs pour l'Association des Prisonniers de guerre ; 250 frs pour la Subdivision des Sapeurs-Pompiers ; 250 frs pour les Scouts ; 250 frs pour les Eclaireurs ; 250 frs pour les Touristes des Alpes ; 250 frs pour le Sisteron-Vélo ; 250 frs pour la Pédale Sisteronnaise ; 250 francs pour la Société du Sou des Ecoles Laïques ; 800 francs comme argent de poche aux vieillards de notre hôpital-hospice.

SAVON POUR PROFESSIONNELS. — Les retardataires de l'attribution pour Novembre-Décembre pourront percevoir leurs tickets supplémentaires, sur présentation de l'imprimé règlementaire, Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 Décembre.

ETAT-CIVIL

du 3 au 10 Décembre 1948

Naissances : Geneviève Marie Paule Latil, Avenue de la Libération. — Béatrice Ginette Françoise Arcangeli, Avenue de la Libération. — André Henri François Le Guen, Avenue de la Libération. — Jean-Marie Julien René Dalmas, Avenue de la Libération.

Mariage : Etienne Baronian, commerçant et Raymonde Angèle Elise Burle, sans profession, domiciliés à Sisteron.

Décès : Théodore Lambert, 62 ans Avenue de la Libération. — Marie Magdeleine Girardin, 88 ans, Avenue de la Libération. — Marie Léontine Fabre, épouse Pons, 80 ans, quartier de Chapage.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
et un grand film
« L'IMPOSTEUR »
avec Jean Gabin

Dimanche, en soirée, Grand Bal des Anciens Prisonniers de Guerre.

AU SOUVENIR 59, Rue Droite Téléphone 93

POMPES FUNÈBRES

CERCUEILS (article soigné) Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE PRIX IMBATTABLES

N'ATTENDEZ PAS !
Commandez dès à présent vos
Cartes de Visite
à l'Imprimerie PASCAL-LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Téléphone 1.48

PROPRIETAIRES...
Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.
LES PEPINIERES FRUITIERES DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

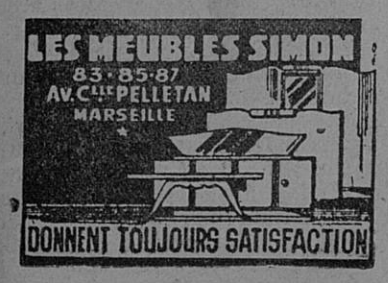

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...
AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE
Atelier de Mécanique Générale
POUR TOUS TRAVAUX
de Réparation de construction
et de transformation
Allez chez... ROME
Rue Saunerie — SISTERON

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le seize Novembre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le dix neuf Novembre suivant, folio 27, case 136,

Monsieur POIRIER Henri Joseph, débitant de boissons, demeurant et domicilié à MARSEILLE, buffet de la Gare Saint-Charles,

A vendu à Monsieur HODOUL Aimé ouvrier, demeurant et domicilié à LYON, Cours Emile Zola, no 62,

Le fonds de commerce de « Restaurant et Débit de Boissons Hygiéniques » qu'il possédait à PEIPIN hameau des Bons-Enfants.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON, domicile élu dans le délai de dix jours qui suivront le présent avis.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du onze Décembre mil neuf cent quarante huit.

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

Pour vos Déplacements..... prenez le
Taxi GALVEZ
les meilleures conditions de prix.
Téléphone 2 — SISTERON

Posséder de jolis meubles et boiseries ; les voir toujours d'un brillant éblouissant n'est pas un rêve lorsqu'on *emploie*
O-Cedar Polish
EN VENTE :
Droguerie Paul BERNARD
SISTERON

ATELIER DE MENUISERIE ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de la Coste, SISTERON
SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
Prix Modérés

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements sur demande

Vous trouverez chez...
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE
Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Etudes de Me Guillaume BUES, notaire à SISTERON
et de Me CHARLES-ALFRED, avocat-avoué à DIGNE

VENTE SUR LICITATION

au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux, en deux lots d'immeubles sis à NOYERS-sur-JABRON (Basses-Alpes).

L'adjudication aura lieu le SAMEDI HUIT JANVIER mil neuf cent quarante neuf, à quinze heures, en l'étude de Me BUES, notaire à SISTERON.

En exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal Civil de DIGNE le vingt deux Juin mil neuf cent quarante huit, enregistré,

Aux requêtes, poursuites et diligences de

1o — Madame Marie Rosa Elisa LATIL, sans profession, veuve non remariée de Monsieur Pierre MAREY, demeurant à AIX-EN-PROVENCE, rue Célony, numéro 31

2o — Madame Adrienne Victorine Alphonsine LATIL, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Marcel André Louis Baptistin BLANC, demeurant à NOYERS-SUR-JABRON

3o — Madame Emilie Sabine Louise LATIL, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Esprit Médéric BOREL, demeurant à AIX-EN-PROVENCE, rue d'Entrecastraux, numéro 7

4o — Mademoiselle Adeline Emma Noélie LATIL, couturière, demeurant à NOYERS-SUR-JABRON

5o — Monsieur Louis Marcel Sylvain LATIL, propriétaire agriculteur, demeurant à SAINT-VINCENT-SUR-JABRON

6o — Madame Denise Céline Marthe LATIL, sans profession, veuve non remariée de Monsieur ALLEGRE Jules Célestin Maurice, demeurant à PORT-LIAUTEY (Maroc), Avenue de la Gare, numéro 6

7o — Madame Claire Augusta HARMELIN, sans profession, veuve non remariée de Monsieur Paul Adrien LATIL, demeurant à NOYERS-SUR-JABRON

La dite dame ayant agi tant en son nom et pour son compte personnel qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de ses trois enfants mineurs ci-après nommés, savoir

a) Simone Joséphine Rosine Julia LATIL
b) Emile Auguste LATIL
c) René Eugène Noèle LATIL

Demeurant avec elle à NOYERS-SUR-JABRON

8o — Monsieur Marcel Aimé Lucien LAUGIER, propriétaire agriculteur, demeurant à NOYERS-SUR-JABRON.

9o — Monsieur Henri Marcellin Victorin LAUGIER, propriétaire agriculteur, demeurant à CHATEAUNEUF-MIRAVAIL (Basses-Alpes)

10o — Monsieur Paulin Louis Albert LAUGIER, propriétaire agriculteur, demeurant à CHATEAUNEUF-MIRAVAIL

11o — Monsieur Albert Léon David LAUGIER, employé de Parc d'Artillerie, demeurant à MIRAMAS (Bouches-du-Rhône)

12o — Madame Marcelle Marie Madeleine Rosalie LAUGIER, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Fernand François Marius ROUSTAN, demeurant à CUREL (Basses-Alpes)

13o — Monsieur Gaston Louis Albert MOULLET, journalier, demeurant à SISTERON

14o — Madame Juliette Marcelle Emilie MOULLET, épouse autorisée de Monsieur Jean Fernand Valentin BARNEOUD, sans profession, demeurant à CHATEAU-ARNOUX (Basses-Alpes)

15o — Madame Jeanne Marie-Louise Henriette MOULLET, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Gilbert Rolland JOLY, demeurant à CHATEAU-ARNOUX

16o — Monsieur Firmin Victor Fortuné MOULLET, journalier, demeurant à SISTERON

Le dit Monsieur MOULLET ayant agi tant en son nom et pour son compte personnel qu'en sa qualité de tuteur naturel et légal de son quatrième enfant ci-après nommé, encore mineur, avec lequel il demeure à SISTERON, savoir

Maurice Marcel Henri MOULLET, apprenti,

Avec l'intervention de Monsieur Henri Auguste Antoine LATIL, propriétaire agriculteur, demeurant à SISTERON, quartier de la Tuilière.

Et en présence ou eux dument appelés de Monsieur MOULLET Henri Victor, fermier, demeurant à MEZIEN, commune d'ENTREPIERRES, subrogé tuteur ad hoc du mineur Maurice Henri Marcel MOULLET, et de Madame Jeanne MARIOTTI, née HARMELIN, employée des Postes à SISTERON, subrogée tutrice des mineurs LATIL.

DESIGNATION DES LOTS

Premier Lot

Une MAISON à usage d'habitation construite en pierres, sise sur le territoire de la commune de NOYERS-SUR-JABRON, quartier Eglise Neuve, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, six pièces au premier étage, et galetas au dessus, paraissant cadastrée sous le numéro 652 de la section D et confrontant dans son ensemble, au levant Garcin, au midi route, au couchant Barnéoud et Moullet au nord Garcin.

Deuxième Lot

Il comprend, savoir :

a) un BATIMENT à usage de remise et écurie avec grenier à foin au dessus, paraissant cadastré sous le numéro 960 p de la section D, confrontant au levant chemin, au midi jardin ci-après désigné, au couchant Moullet, et au nord route

b) un Hangar et un Cabanon ayant une pièce au rez-de-chaussée et une pièce au premier étage, le tout paraissant cadastré sous le numéro 960 p de la section D et confrontant au levant et au midi Blanc, au couchant chemin, et au nord, route

c) un JARDIN paraissant cadastré sous le numéro 959 de la section D pour une contenance de deux ares vingt centiares et confrontant au levant Laugier, au midi, au couchant et au nord Moullet.

L'ensemble des dits immeubles sis sur le territoire de la commune de NOYERS-SUR-JABRON, quartier de l'Eglise Neuve, en face et de l'autre côté de la route nationale par rapport à la maison sus-désignée, faisant l'objet du premier lot.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncés au cahier des charges dressé par Me BUES, notaire et déposé en son étude, les enchères seront ouvertes sur les mises à prix de

Premier Lot : SOIXANTE MILLE FRANCS, ci... **60.000**

Deuxième Lot : QUARANTE MILLE FRANCS, ci... **40.000**

Dressé à DIGNE le dix sept Novembre mil neuf cent quarante huit.

L'Avoué poursuivant :
Signé : CHARLES-ALFRED.

Enregistré à DIGNE le dix sept Novembre mil neuf cent quarante huit, case 88, numéro 18.
Reçu : Cent francs.
Signé : FRASSETTO.

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE
Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant
en tous genres.
Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres
PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet
SISTERON

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON